COMMUNE DE RONTIGNON

Compte rendu des délibérations du conseil municipal Séance du 12 janvier 2009

Le 12 janvier 2009, à 18 H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

Étaient

- *présents*: mesdames Claudine Bor, Brigitte Del Regno, Valérie Foubert, Michèle Ségalas, Nicole Vayssier et messieurs Jean-Pierre Barberou, Jean Carrère, Victor Dudret, Isidore Fauria, André Iriart, Alain Izard, Michel Mariette et Jean-Bernard Vecchiato.
- absents excusés sans pouvoir : madame Michèle Picot et monsieur Patrick Benech.

Secrétaire de séance désigné : monsieur Victor Dudret.

--- 00O00 ---

Ordre du jour :

- Participation voirie et réseaux (PVR) concernant la SARL Hedava (permis de construire Indivision Monteiro Frères);
- Autorisation d'ordonnancement des dépenses d'investissement (gestion avant vote du budget);
- Plan d'occupation des sols (POS): suppression de l'emplacement réservé n° 25;
- Remboursement de frais de déplacements ;
- École : matériel de photocopie et dépenses de fonctionnement ;
- Salle de sports : résultats de l'appel d'offres ;
- Friche industrielle Vilcontal : réunion avec les responsables de l'organisme propriétaire (Batimap) ;
- Recrutement d'un personnel en remplacement d'une aide maternelle ;
- Choix de l'imprimeur pour réalisation bulletin municipal ;
- Commission communication : point de situation site Internet communal et point d'avancement du bulletin municipal ;
- Feux tricolores sur la D 37;
- Voirie
 - Chemin des Bartots : glissement de terrain,
 - D 37 : écoulement des eaux ;
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

Le compte-rendu des délibérations du conseil municipal concernant la séance du 3 décembre 2008 ne fait l'objet d'aucune observation. Il est donc approuvé en l'état.

Monsieur le maire invite les conseillers présents à la séance du 3 décembre à émarger le registre des délibérations : compte rendu et délibérations correspondantes.

A. SUJETS FAISANT L'OBJET D'UNE DÉLIBÉRATION

1. Participation voirie et réseaux (SARL Hedava)

Monsieur le maire rappelle qu'en 2004 une délibération générale avait été prise visant à faire supporter aux lotisseurs une participation aux frais relatifs à l'adaptation des réseaux et de la voirie à leur opération immobilière. Il indique que, pour chaque projet, une délibération spécifique doit être prise ; c'est le cas pour l'opération correspondant au permis de construire demandé par l'Indivision Monteiro Frères : l'ensemble des lots concernés de part et d'autre de la rue du Vieux-Bourg supporte une participation communale de 22% du montant total du coût des travaux (le reste étant financé par le syndicat d'énergies des Pyrénées-Atlantiques (SDÉPA). C'est cette participation d'un montant de 2926,40 € qui doit être prise en charge par les propriétaires au prorata de la superficie des terrains, soit 0,38 €/m² (cette valeur étant indexée sur l'indice INSEE de coût de la construction).

Délibération:

Monsieur le maire procède à la lecture de la délibération, globale pour l'ensemble des lots de la portion de voirie de la rue du Vieux-Bourg. Le plan est présenté et consulté par les conseillers. La délibération est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Autorisation d'ordonnancement des dépenses d'investissement

Le budget 2009 n'étant pas encore voté et des dépenses d'investissement étant à régler suite aux engagements pris en 2008, et les travaux ayant été exécutés, il convient d'autoriser monsieur le maire à régler les dépenses afférentes dans la limite de 25 % du budget d'investissement voté en 2008.

Délibération :

Monsieur le maire procède à la lecture de la délibération. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. Plan d'occupation des sols : suppression de l'emplacement réservé n° 25.

Ce dossier concerne le lotissement dit "Laban" (rue des Pyrénées). Une procédure de modification du POS a été initiée par la commune, comprenant une enquête publique. Le rapport du commissaire enquêteur est cité et synthétisé par monsieur le maire. Il ressort qu'aucune observation n'a été inscrite au registre ouvert pour l'occasion. Les commentaires du commissaire enquêteur sont intégralement lus.

Délibération:

La lecture de la délibération proposée au conseil est effectuée par monsieur le maire. La modification du plan d'occupation des sols relative à la suppression de l'emplacement réservé n° 25 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

4. Remboursement frais de déplacements de monsieur le maire

Monsieur le maire a participé au congrès de l'association des maires de France (AMF) devant lequel, monsieur François Fillon, Premier ministre, est intervenu en particulier pour développer la politique gouvernementale intéressant les collectivités territoriales.

Monsieur le maire présente les dépenses engagées pour sa participation ; elles s'élèvent à un montant de 395,70 euros, transports et hébergement compris.

Délibération:

Monsieur le maire procède à la lecture de la délibération relative à ce remboursement de frais de déplacements. La délibération est adoptée : 12 voix pour et une abstention (monsieur le maire).

B. SUJET INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR SANS DÉLIBÉRATION

1. École communale : matériel de photocopie et dépenses de fonctionnement.

Une forte consommation de photocopies ayant été constatée, madame Nicole Vayssier et monsieur Jean-Pierre Barberou ont été chargés de présenter une étude sur ce sujet et de proposer des mesures de correction et d'adaptation. L'étude a été conduite et les solutions adaptées ne sont pas encore abouties (réponses des entreprises sollicitées).

Monsieur le maire a rencontré madame la directrice de l'école. Des entretiens, il ressort que madame la directrice convient de l'importance des travaux de copies mais n'en avait pas apprécié le volume. Il s'avère que les copies sont destinées à remplacer les livres financés par la caisse des écoles. Il est donc convenu d'intégrer le coût de fonctionnement des reproductions à la caisse des écoles (cette solution a d'ailleurs reçu l'aval du personnel enseignant). La mairie, en fonction du besoin, se chargera de l'adaptation du matériel. Aussi, les contrats de maintenance afférents au matériel de reproduction seront-ils transférés à la caisse des écoles dont la dotation sera amendée en conséquence. Un état comptable sera régulièrement édité pour permettre la gestion de la consommation. Le conseil prend acte de l'attente du rendu de l'étude complète par madame Nicole Vayssier et monsieur Jean-Pierre Barberou. Il convient de noter que cette étude englobe l'ensemble des matériels de reproduction de l'école et de la mairie.

2. Salle de sports : résultats de l'appel d'offres.

La commission des appels d'offres s'est réunie deux fois (ouverture des enveloppes des entreprises, analyse des résultats après vérifications). Il s'avère que, malgré les corrections apportées suites aux erreurs de calcul constatées, aucun changement majeur de l'ordre des postulants n'est intervenu : les moins-disants le sont restés. Monsieur le maire commente les travaux de la commission et présente les résultats lot par lot.

Lot	Entreprise retenue	Montant entreprise (HT)	Estimation maître-d'œuvre (HT)
1. Couverture – Zinguerie	ARLA	97 014,50 €	75 036,00 €
2. Plâtrerie et faux-plafond	ISOPLAC 64	4 198,00 €	5 625,00 €
3. Menuiserie aluminium	CAMPS	28 020,00 €	46 200,00 €
4. Menuiserie bois	MARQUET	3 501,00 €	4 010,00 €
5. Plomberie – sanitaires	Non attribué à ce jour (une seule entreprise)		2 045,00 €
6. Électricité	INEO	3 495,27 €	5 475,00 €
7. Peinture	HARICHOURY	2 651,80 €	4 000,00 €
	Total:	138 880,57 €	142 391,00 €

En raison de la nature de la procédure de marché en vigueur, dite "procédure adaptée", il a été décidé que le lot n°5, plomberie-sanitaire serait revu.

Les moins-disants ont été retenus. Les entreprises sont connues du maître-d'œuvre. Quel que soit le résultat pour le lot n° 5, il peut être constaté que le coût final, même si certains lots divergent au regard de l'estimation, sera assez proche de l'évaluation du maître d'œuvre.

Monsieur Victor Dudret fait remarquer que la règlementation en vigueur relative aux produits amiantés (cas de la toiture actuelle qui va être déposée) rend la commune propriétaire de ce déchet y compris après la mise en décharge contrôlée. Il est donc suggéré d'étudier la possibilité d'une élimination définitive, une entreprise agréée fonctionnant dans les Landes. Il est convenu d'étudier cette solution et d'en apprécier le surcoût avant de prendre la décision de rédiger un avenant à l'appel d'offres (travaux planifiés dans 6 mois).

3. Friche Vilcontal : réunion avec les responsables de l'organisme propriétaire.

Madame Jolly (responsable Batimap sur Toulouse) a souhaité rencontrer le conseil municipal de la commune de Rontignon. En effet des offres relatives à l'acquisition / reconversion du site ont été faites. Cette rencontre a pour objet de faire une présentation complète de ce dossier et d'apprécier les perspectives en termes d'urbanisation. La réunion est programmée le jeudi 22 janvier 2009, à 14 heures, à la mairie de Rontignon. L'invitation à cette réunion est remise, en séance, aux conseillers présents.

4. Recrutement d'un personnel pour remplacement aide maternelle

Le personnel ayant démissionné de son poste a été rapidement remplacé, avec l'aide de l'ANPE qui a fourni plusieurs dossiers de candidature (4 avaient été sélectionnés et reçus par monsieur le maire et madame Vayssier). Mademoiselle Isabelle Negrao a été retenue et a commencé son travail dès le lundi 5 janvier (cette personne a tenu un poste identique de 2001 à 2005 dans la région d'Amiens). Les premiers retours, en termes d'intégrations et de compétences, sont très satisfaisants.

5. Choix de l'imprimeur pour la réalisation du bulletin communal

Il convient d'éditer un bulletin de 24 pages entièrement en couleur. Une étude a également été conduite pour apprécier l'impact de la qualité du support sur le coût de réalisation ; il s'avère faible.

Il résulte de l'étude des devis présentés, à caractéristiques techniques d'édition égales, que la société Imprim@ est retenue (970 € HT pour un bulletin de 20 pages entièrement couleur). Cette société est retenue par le conseil. Ce coût devra être corrigé car le bulletin municipal comporte 24 pages.

6. Commission communication

Monsieur Victor Dudret présente l'avancement du bulletin municipal. Sa réalisation est quasiment achevée. Il reste quelques insertions photographiques à effectuer et à préparer l'infographie relative à la présentation du compte administratif 2008.

Le site Internet de la commune (www.rontignon.fr) est public depuis le 2 janvier 2009. Quatre élus ont suivi la formation conduite par madame Ceci, réalisatrice du site : monsieur Victor Dudret sur profil administrateur et mesdames Claudine Bor et Brigitte Del Regno, ainsi que monsieur Jean-Pierre Barberou sur le profil rédacteur. En séance (12 janvier 2008 de 14 heures à 17h30) les codes d'accès ont été fournis à ces trois conseillers. Tous les autres élus seront formés sur le profil rédacteur par autoformation au sein du conseil (les séances seront programmées dès que possible en fonction des disponibilités).

Une information va être délivrée aux familles de la commune de Rontignon (des bandeaux d'information seront distribués dans les boîtes aux lettres par les élus) et un communiqué de presse sera rédigé.

L'analyse des résultats montre déjà que les visites sont assez nombreuses et variées en l'absence de publicité particulière alors même que le référencement du site n'est pas achevé.

7. Feux tricolores sur la D 37

Le responsable du service de la maintenance de la société CEGELEC sera reçu en mairie le mardi 13 janvier à 17 heures. L'entretien permettra de s'assurer de la mobilisation de ce service au regard des objectifs contractuels et des résultats attendus, non seulement sur les feux tricolores mais aussi sur l'éclairage public.

Des questions se posent sur la réalité de l'entretien et sur son efficacité. Un état des lieux exhaustif sur l'état des installations, sur les pratiques de maintenance et sur les obligations du contractant sera demandé.

8. Voirie

> Chemin des Bartots : glissement de terrain.

Un glissement de terrain a été constaté au-dessus du chemin des Bartots, dans sa partie basse. La question posée est la suivante : faut-il procéder à une purge de l'amas actuellement bloqué sur des souches (estimation de l'ordre de 250 m³) et gorgé d'eau avant de procéder à la réfection du chemin programmée au printemps ? Le conseil estime que l'intervention d'un spécialiste pour apprécier les travaux (avis éclairé) à engager, préalablement à la réfection du chemin des Bartots, est requise. Monsieur le maire se rapprochera des services de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) pour obtenir l'avis requis.

> D37 : écoulement des eaux.

L'écoulement des eaux pluviales devant l'impasse de la Cassourade est perturbé par les pentes de terrains. La SACER a présenté un devis qui a été accepté lors du dernier conseil ; les travaux de rectification seront réalisés en temps opportun.

L'écoulement des eaux pluviales est également perturbé devant l'habitation de monsieur Gaston, suite à la réfection du trottoir consécutive à l'enfouissement des réseaux). Un devis a également été demandé à la SACER pour une reprise globale à l'endroit concerné ; accord a été donné pour l'ensemble des travaux sauf pour ce qui concerne la reprise du revêtement tri-couche (intégration dans des travaux futurs de revêtement bitumé). Le coût de cette dernière opération ressort à 832 €.

C. QUESTIONS DIVERSES

1. Visites médicales

Monsieur le maire informe le conseil qu'une délibération est à prendre pour ce qui concerne la surveillance médicale réglementaire du personnel communal. Cette délibération concerne le coût de cette surveillance qui s'élève à 43 € par agent employé pour l'année.

Délibération:

Monsieur le maire rappelle la réglementation en vigueur et procède à la lecture du texte de la délibération proposée au conseil. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. Platanes à couper derrière la salle de sports.

La question de la faisabilité de cet élagage est posée au regard des risques présentés. Une évaluation sera conduite par la commission agriculture et forêt pour déterminer les actions à mener (exécution par le personnel municipal éventuellement renforcé ou par une entreprise qualifiée).

3. Emploi du personnel intercommunal

À la question posée sur la communication au conseil du planning d'emploi 2008 du personnel de la communauté de communes Gave et Coteaux au profit de chaque commune, monsieur le maire répond que cet état ne lui a pas encore été communiqué.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 20H35.